

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 13 juillet 2015, à 20 h 00, à
la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire
des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

15-07R-227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-07R-228

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN
2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance du 8 juin 2015 soit adopté tel que
déposé.

ADOPTÉE

15-07R-229

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2015 soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-230

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

Compte rendu des divers comités internes;
Certificat de tenue de registre du règlement 908-15;
Installation d'un lampadaire.

M. Normand Martineau dépose deux demandes d'installation de luminaires.

15-07R-231

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 614 890.99 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

15-07R-232

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

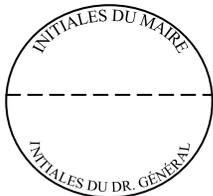
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de juin 2015 et totalisant un montant de 682 210.29\$

Monsieur Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-233

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

AMÉNAGEMENT TERRAIN DE TENNIS

- CONSIDÉRANT QUE** la population actuelle approche les 10 000 citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire améliorer son offre de services en matière de sport/loisir et ainsi inciter la population à l'exercice physique;
- CONSIDÉRANT** les efforts d'amélioration apportés au parc 4-vents au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a mis en place le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III pour permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut bénéficier de l'aide financière disponible dans ce programme;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire aménager un terrain de tennis double avec surface en acrylique au parc 4-vents;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne autorise la présentation du projet d'aménagement d'un terrain de tennis double au parc 4-vents au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Julienne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne désigne madame France Landry, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-234

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

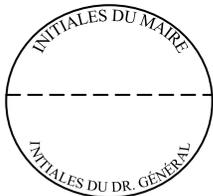
AMÉNAGEMENT TERRAIN DE SOCCER

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Julienne n'a pas d'espace servant de terrain de soccer;
- CONSIDÉRANT** l'engouement constant et progressif des jeunes juliennois pour ce sport;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre communautaire et culturel Bouddhique Laotien permet l'accès à leur terrain pour permettre aux jeunes de jouer au soccer;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut offrir un terrain de soccer municipal aux jeunes joueurs;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a mis en place le *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III* pour permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut bénéficier de l'aide financière disponible dans ce programme;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire aménager un terrain de soccer sur le lot 3 441 630, situé sur la rue des Sportifs;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne autorise la présentation du projet d'aménagement d'un terrain de soccer au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Julienne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne désigne madame France Landry, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-235

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

AGRANDISSEMENT LOCAL DES SCOUTS

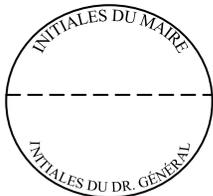
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire du lot 4 080 058 sur lequel est érigé le bâtiment identifié comme étant le 1430, rue Georges;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité donne l'usage entière de ce bâtiment au groupe Scouts de Sainte-Julienne;
- CONSIDÉRANT QUE** le nombre de jeunes inscrits à ces activités est grandissant;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment ne répond plus aux attentes de l'organisation;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment nécessite une mise aux normes notamment pour se conformer aux exigences du Code du bâtiment en matière de toilettes et d'accès aux handicapés;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire profiter de cet agrandissement pour permettre l'accès à d'autres organisations, notamment l'équipe de football les Sharks de l'école du Havre-Jeunesse dont le terrain est adjacent;
- CONSIDÉRANT QUE** cet agrandissement et mise aux normes ne sera rendu possible que par une aide financière afin de diminuer l'impact fiscal sur l'ensemble des contribuables;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne autorise la présentation du projet d'agrandissement et de mise aux normes du local situé au 1430 rue Georges au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Julienne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne désigne madame France Landry, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-236

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

RÉGIE DE POLICE DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police de Montcalm a du procéder à la réparation des fondations des six colonnes du poste de police;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 14 640 \$ avait été budgété à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police a fait parvenir à la municipalité une facture de 15 315.58 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement au montant de 15 315.58 \$ en faveur de la Régie de police de Montcalm;

QUE le montant excédentaire de celui budgété soit affecté à une appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

15-07R-237

SERVITUDE PERPÉTUELLE ~ LOT 4 022 241

CONSIDÉRANT QUE le tracé du Boulevard des Sapins empiète sur le lot 4 022 241 propriété privée;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne une perte de jouissance de l'ensemble du terrain par le propriétaire du lot 4 022 241;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver le tracé actuel du Boulevard des Sapins;

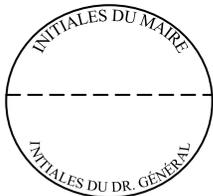
CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 022 241 consent à faire établir une servitude perpétuelle en faveur de la municipalité pour la portion de son terrain servant actuellement de rue;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la municipalité, à signer tout acte translatif nécessaire à l'obtention d'une servitude de passage perpétuelle sur une partie du lot 4 022 241 formant le Boulevard des Cèdres;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

QU'en contrepartie, le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à des travaux de nettoyage des fossés, incluant la pose de canalisation, aux abords de la propriété;

QUE les frais de notaire nécessaires à l'enregistrement de ladite servitude sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

15-07R-238

RÉFECTION DU PLANCHER ~ DÉPARTEMENT FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le plancher du département des Finances est recouvert de tapis;

CONSIDÉRANT QUE cela entraîne des problèmes de statiques néfastes aux appareils électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le département a un taux d'humidité inconfortable, particulièrement pour les personnes vivant avec des problèmes bronchiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a à cœur le bien-être de ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate le directeur des travaux publics pour faire procéder au remplacement du tapis par un recouvrement de sol en vinyle, le tout tel que présenté par M.J. Tapis dans sa soumission du 8 juin 2015;

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux, incluant le déplacement du mobilier;

QUE les sommes nécessaires à cette réfection soient défrayées par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

15-07R-239

SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation et de chauffage de l'hôtel de ville nécessite une remise à neuf du système de contrôle de zonage afin d'assurer une efficacité du système;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lysair a du effectuer des travaux de maintenance préventive et répondre à des appels de services en lien avec les déficiences du système;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Lysair concernant la remise à neuf et les factures soumises suite à la maintenance préventive et aux appels de services;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'avaient pas été budgétés;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme LYSAIR à procéder à la réfection des contrôles de zonage, conformément à sa soumission no. 2909, pour un montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise le paiement des factures 117052, 117279 et 117416 totalisant 4087.50 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'ensemble de ces dépenses soient défrayées par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

15-07R-240

CESSION DU LOT 2 800 179

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 540 002 a déposé une offre d'achat au montant de 400 \$ pour l'acquisition du lot 2 800 179;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 800 179 est adjacent au lot 2 540 002 et qu'il est depuis plusieurs années entretenu par le propriétaire du lot 2 540 002;

CONSIDÉRANT QUE ce lot constitue un passage et n'est d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une contre-offre de 500 \$ qui a été acceptée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la cession du lot 2 800 179 en faveur de M. Andrew Pelletier pour un montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les actes translatifs à intervenir.

ADOPTÉE

15-07R-241

PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande dans le cadre du pacte rural, conformément aux dispositions de la résolution 15-06R-193 pour l'aménagement d'un terrain de tennis;

CONSIDÉRANT QU' une telle demande exige l'adoption d'une résolution pour statuer sur divers éléments;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le conseil autorise l'utilisation des sommes réservées à la municipalité de Sainte-Julienne dans le cadre du pacte rural pour l'aménagement d'un terrain de tennis au parc 4-vents;
- QUE le maire et la directrice générale soient nommés répondant du projet auprès des instances concernés et soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉE

15-07R-242

PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a actuellement trois photocopieurs localisés à l'administration, aux finances et à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur de la bibliothèque ne peut plus être supporté par un contrat de services puisque les pièces ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les deux autres photocopieurs continueront d'être supportés par un contrat de services jusqu'en 2017 et 2020, respectivement;

CONSIDÉRANT QUE Juteau Ruel propose de relocaliser ces deux photocopieurs et de louer un nouveau photocopieur pour l'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Juteau Ruel permettra une économie par des coûts moindres de location et d'impression sur le nouvel appareil;

CONSIDÉRANT QUE Juteau Ruel prévoit le déplacement des appareils, la livraison, le branchement réseau et la formation sans frais;

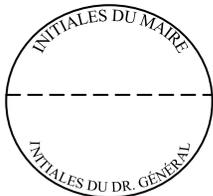
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à la location d'un nouveau photocopieur Canon IRA c5250, le déplacement du photocopieur Canon IRA c5045 vers le service des finances et le déplacement du photocopieur Canon IR c3080 vers la bibliothèque conformément à l'offre de Juteau Ruel datée de juillet 2015 et autorise le versement des coûts de location et d'impression selon les modalités prévues.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-243

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

JEUX DU 3E ÂGE - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne sera l'hôte des Jeux du 3e âge les 5 et 6 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a prévu un montant de 1 000 \$ à titre de subvention desdits jeux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déposer une demande à la MRC pour le versement de ladite somme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne demande à la MRC de Montcalm le versement de la subvention prévue pour la tenue des Jeux du 3e Âge.

ADOPTÉE

15-07R-244

MANDAT D'AUDIT 2015

CONSIDÉRANT QU' annuellement la municipalité doit faire procéder à l'audition de ses livres comptables par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par DCA comptable professionnel agréé Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme DCA comptable professionnel agréé Inc. pour procéder au mandat d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 pour un montant de 21 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

15-07R-245

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 14-12R-491, a procédé à l'embauche temporaire de Mme Francine Huard à titre de responsable de la gestion de la bibliothèque durant le congé sans solde de Mme Girard;

CONSIDÉRANT QUE Mme Huard a signifié son intention de quitter ses fonctions le 16 juillet prochain;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

- CONSIDÉRANT QUE** la période de congé sans solde de Mme Girard n'est pas terminée;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de combler ce poste par intérim;
- CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-François Caron a été embauché à titre de technicien en documentation à la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT** l'intérêt de M. Caron à remplir les tâches de responsable de la gestion de la bibliothèque;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil prend acte de la démission de Mme Francine Huard;

QUE le conseil nomme M. Jean-François Caron à titre de responsable de la gestion de la bibliothèque par intérim à compter du 16 juillet 2015;

Les conditions de travail sont celles édictées dans la convention collective des cols blancs.

ADOPTÉE

15-07R-246

COURS DONNÉS PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES

- CONSIDÉRANT QUE** pour la réalisation de ces programmes d'activités, la municipalité fait appel à l'entreprise privée pour offrir des cours ou ateliers;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût fixé pour participer à ces cours ou ateliers est déterminé par le formateur (entreprise privée);
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité met à la disposition du formateur les locaux nécessaires à la dispense de ces cours ou ateliers et ce gratuitement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'occupe de prélever les coûts d'inscription des participants;
- CONSIDÉRANT QU'** il en résulte des coûts reliés au temps nécessaire à l'administration desdits cours;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

QUE la municipalité prélèvera des frais de 5 % d'administration à toute entreprise privée offrant des cours, formations ou ateliers dans le cadre de sa programmation d'activités pour la gestion des inscriptions et du local nécessaire à la prestation de services.

ADOPTÉE

15-07R-247

BALANÇOIRES (LOISIRS STE-JULIENNE EN HAUT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut bonifier son offre d'espace de jeux pour les tous-petits dans le parc Fernand-Bouvrette;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil désire faire installer une balançoire avec deux sièges de bébé;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette acquisition est de 2714 \$ et qu'il faut prévoir des coûts estimés à 1820 \$ pour la préparation du terrain, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à procéder à l'achat d'une balançoire avec deux sièges pour bébé auprès de TechSport à être installée au parc Fernand-Bouvrette;

QUE le conseil autorise une dépense de 4 534 \$ plus les taxes applicables à cet effet.

ADOPTÉE

15-07R-248

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a injecté 50M \$ mise à la disposition des municipalités afin de leur donner accès à des fonds supplémentaires pour l'amélioration de leur réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne veut se prévaloir de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

15-07R-249

REPLACEMENT DU CAMION INCENDIÉ

CONSIDÉRANT QU' un camion Inter 2010 a été la proie des flammes;

CONSIDÉRANT QUE les assurances ont déclaré le véhicule perte totale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le directeur des travaux publics pour procéder à un appel d'offres public pour remplacer ledit véhicule équipé selon les mêmes spécifications que celui à remplacer;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à l'ouverture et l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes:

- Camions Inter-Anjou Inc. 212 311.24 \$
- Camions Excellence Peterbilt Inc. 247 518.00 \$
- Equipements lourds Papineau Inc. 219 999.54 \$
- Phil. Larochelle Équipement Inc. 202 625.51 \$
- Globo Cam (Montréal) Inc. 220 701.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a déclaré conforme chacune de ces soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ (mutuelle des municipalités du Québec) a accepté l'appel d'offres comme étant conforme au véhicule sinistré;

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité demandée est de 218 958.26 \$ couvrant les frais d'acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

QUE le conseil octroie le contrat d'achat d'un camion 10 roues avec équipement à neige au plus bas soumissionnaire conforme soit Phil. Larochelle Équipement Inc. pour un montant de 202 625.51 \$ plus les taxes applicables le tout conformément aux documents d'appel d'offres et de soumission datée du 23 juin 2015;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réception de l'indemnité auprès de la MMQ;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à faire procéder à l'immatriculation dudit véhicule auprès de la SAAQ;

QUE le conseil autorise le versement des sommes nécessaires à cette acquisition.

ADOPTÉE

15-07R-250

PRIMEAU ~ FER ET MANGANÈSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vit des problèmes d'eau trouble ou coloré depuis plusieurs années dus à une concentration de fer et de manganèse;

CONSIDÉRANT QU' une étude a été effectuée pour trouver une solution à cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un système de traitement pour l'élimination du fer et du manganèse à l'aide d'un procédé d'oxydation chimique (chlore et permanganate de potassium) suivie d'une filtration sur sable vert pour l'installation de production d'eau potable du secteur Hélène s'avère être la solution à retenir;

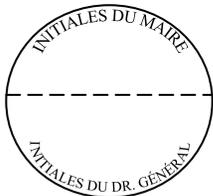
CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut mettre en place un tel système pour corriger cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut bénéficier de toutes les aides financières possibles afin de diminuer le fardeau fiscal des contribuables concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU volet 1 et volet 2 relativement au projet précité;
- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne demande au MAMOT de prendre en considération les éléments énumérés au préambule pour rendre sa décision dans l'octroi de l'aide financière;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

- QUE la Municipalité s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;
- QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- QUE monsieur Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures soit et est autorisé à signer les documents de demande d'aide financière dans le cadre des volets 1 et 2 du programme PRIMEAU relatif au projet d'installation d'un système de traitement pour l'élimination du fer et du manganèse à l'aide d'un procédé d'oxydation chimique (chlore et permanganate de potassium) suivie d'une filtration sur sable vert pour l'installation de production d'eau potable du secteur Hélène.

ADOPTÉE

15-07R-251

PRIMEAU ~ DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut procéder à l'installation de quatre (4) débitmètres sur son réseau de distribution d'eau potable du secteur Hélène ;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, le conseil veut se prévaloir de l'aide financière du programme PRIMEAU;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU volet 1 et volet 2 relativement au projet précité;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;
- QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- QUE monsieur Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures soit et est autorisé à signer les documents de demande d'aide financière dans le cadre des volets 1 et 2 du programme PRIMEAU relatif au projet d'Installation de débitmètres à l'usine de production d'eau potable du secteur Hélène.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
15-07R-252

RECOMMANDATION DE PAIEMENT ~ RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la rue Cartier sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 102 263.50 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Jobert Inc conformément au certificat de paiement no. 6 déposé.

ADOPTÉE

15-07R-253

ACHAT D'UN CAMION DE TYPE PICK UP

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins de déplacement du service des travaux publics, un véhicule de type pick-up serait approprié;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Pinard Ford de Sainte-Julienne pour un F-150 XLT Crew Cab 4 x 4 , 2010;

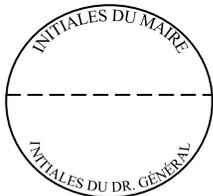
CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait se départir en échange d'un Ford Freestyle 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE la municipalité de Sainte-Julienne se porte acquéreur d'un Ford F-150, 2010, pour un montant de 20 995 \$ plus les taxes applicables;
- QUE la municipalité se départit du Ford Freestyle 2007 en échange pour un montant de 2 995 \$, qui sera affecté directement en diminution du coût d'achat du F-150;
- QUE le directeur adjoint aux travaux publics, M. Réal Perreault, soit autorisé à faire procéder à l'immatriculation et au lettrage aux couleurs de la municipalité dudit véhicule;
- QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous documents nécessaires à l'acquisition et à procéder au paiement dudit véhicule et des frais afférents dont la dépense sera défrayée par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-07R-254

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

AMÉLIORATION DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des améliorations sur la piste cyclable afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers à vélo et des piétons;

CONSIDÉRANT QU' il y a toutefois lieu d'empêcher tout accès au VTT ou autres types de véhicules non- autorisés mais de permettre l'accès aux véhicules d'urgence en cas de nécessité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage et l'ajout de poussière de roches est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE de la signalisation adéquate doit être installée;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le directeur adjoint des travaux publics soit autorisé:

- à faire procéder aux travaux nécessaires à la réhabilitation de la piste cyclable entre le rang du Cordon et le Domaine Patry;
- à procéder à l'achat et à l'installation de clôture en quinconce pour limiter les accès ainsi que de la signalisation appropriée;

QUE le conseil autorise à cet effet une dépense maximale de 50 000\$, taxes incluses, pour la réalisation desdits travaux, le tout à être défrayé par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

15-07R-255

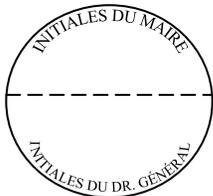
INSPECTEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme vit un surcroit de travail par l'émission de nombreux permis et l'inspection qui en découle;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des installations sanitaires n'est pas terminée;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses requêtes n'ont pu être réglées à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire permettre une mise à niveau du département et ainsi rattraper tout retard;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine et approuve l'embauche de M. Laurent Gourdeau à titre d'inspecteur temporaire à compter du 6 juillet 2015, pour une période maximale de 20 semaines, à raison de 33 heures par semaine, le tout selon les conditions de la convention collective des cols blancs.

ADOPTÉE

15-07R-256

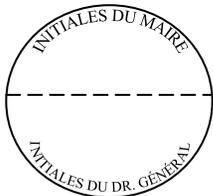
MANDAT AUX PROCUREURS ~ 3154, CHEMIN DE LA DAME

- CONSIDÉRANT QU' un test de coloration, réalisé au 3154, chemin de la Dame par le service d'inspection de la municipalité, a démontré le disfonctionnement des installations septiques desservant la maison située à cette adresse et, par conséquent, le rejet d'eaux usées dans l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE le fait que les installations septiques ne soient pas conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22) et qu'il en résulte un rejet des eaux ménagères dans l'environnement constitue une nuisance et une cause d'insalubrité, le tout contrevenant à l'article 3 de ce règlement, à l'article 27 du *Règlement de construction*, n° 379, aux articles 19.1 et 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et aux articles 57, 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* exige que tout système soit maintenu en bon état ;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires n'ont donné aucune suite aux avis qui leur ont été transmis par la municipalité et leurs procureurs depuis octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;



No. résolution
ou annotation

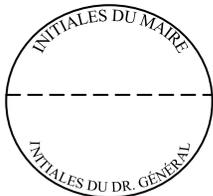
- QUE la municipalité mandate la firme *Dunton Rainville sencri* pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance visant l'enlèvement des installations septiques présentes sur le terrain et l'implantation de nouvelles installations septiques conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, ainsi qu'une ordonnance d'évacuation de la maison, accompagnée de l'apposition de scellés sur l'ensemble des ouvertures de celle-ci et ce, tant que n'aura pas été produite une demande de certificat d'autorisation pour de nouvelles installations septiques complète et conforme et que n'aura pas été réalisé l'ensemble des travaux s'y rattachant.

ADOPTÉE

15-07R-257

ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir un véhicule supplémentaire pour répondre aux besoins de déplacement du personnel des départements de travaux publics et d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT l'orientation de la municipalité de réduire les gaz à effet de serres (GES) conformément au plan d'action approuvé dans le cadre de Climat municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la location/achat sur une période de 48 mois pour un véhicule électrique;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en présence de deux témoins, a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 10 juillet 2015;
- CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été demandés pour deux modèles de véhicules;
- CONSIDÉRANT QUE la détermination du prix de la soumission a été calculée sur la base du coût des mensualités pour 48 mois plus la valeur de rachat;
- CONSIDÉRANT QUE quatre (4) concessionnaires ont été invités;
- CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes (mensualités, valeur de rachat et taxes incluses):
- | | |
|-------------------|--------------|
| • Albi Ford | 31 434.08 \$ |
| • Joliette Nissan | 30 788.33 \$ |
| • Pinard Ford | 36 689.07 \$ |
- CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, deux des soumissions reçues ont été jugée conformes;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est prévalué d'un rabais à l'achat de 8 000 \$, en diminution des coûts, conformément au programme du gouvernement du Québec en matière d'achat ou de location de véhicule entièrement électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité fasse la location d'une voiture électrique Nissan LEAF modèle S pour une location de 48 mois, par mensualité de 380.83 \$ taxes incluses, conformément à la soumission et aux documents d'appels d'offres;

QUE le conseil se réserve le droit de procéder ou non au rachat dudit véhicule après la période de location de 48 mois;

QUE le conseil mandate la direction des travaux publics à faire installer une borne de recharge derrière l'hôtel de ville;

QUE le conseil autorise:

- la directrice générale à signer tout document utile et nécessaire à cette transaction et à procéder aux paiements de cette location conformément aux dispositions applicables et à tous les frais précités inhérents à cette transaction;
- le directeur des travaux publics à faire procéder à l'immatriculation dudit véhicule;
- le lettrage dudit véhicule aux couleurs de la municipalité;
- autorise et mandate la directrice générale à déposer la demande de subvention afférente à l'installation d'une borne de recharge dans le cadre du programme "branché au travail".

QUE les dépenses réalisées à cette fin au cours de l'année 2015 soient défrayées par appropriation de surplus libre.

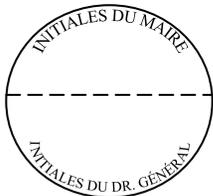
ADOPTÉE

15-07R-258

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-0034 1550, RANG ST-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure, sous le numéro DM 2015-0034, a été déposée pour fermer l'abri à bois, attendant au garage détaché, avec des murs pleins au lieu de murs ajourés à 50 % au 1550, rang St-François;

CONSIDÉRANT QU' un abri à bois nécessite une aération adéquate pour permettre le séchage du bois et ne peut donc être complètement fermé;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE d'autres alternatives pourraient régler les problèmes de vol et intrusion soulevés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 30 juin 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure DM 2015-0034 pour le 1550, rang St-François.

ADOPTÉE

15-07R-259

DEMANDE DE PIIA 2015-0035 - 2612, RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0035, pour remplacer le revêtement de la toiture par du bardeau d'asphalte architectural gris ardoise au 2612, rue Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 30 juin 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0035 pour le 2612, rue Cartier.

ADOPTÉE

15-07R-260

DEMANDE DE PIIA 2015-0036 - 2272, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0036 pour remplacer le revêtement de la toiture par du bardeau architectural brun deux tons et repeindre le revêtement en bois de couleur blanche au 2272, route 337;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 30 juin 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0036 pour le 2272, route 337.

ADOPTÉE

15-07R-261

DEMANDE DE PIIA 2015-0037 - 2349, RUE CARTIER

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0037 pour le 2349, rue Cartier pour:

- peindre la partie en tôle de la toiture de couleur rouge pompier;
- refaire la membrane du toit plat;
- remplacer le revêtement extérieur par du canexel de couleur blanche sur tous les côtés;
- remplacer deux fenêtres à guillotine par des fenêtres de plus petite dimension et y ajouter des persiennes rouges.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 30 juin 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0037 pour le 2349, rue Cartier.

ADOPTÉE

15-07R-262

RÈGLEMENT 904-15 LIMITE DE VITESSE

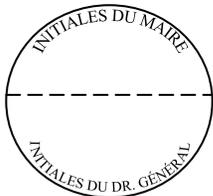
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

RÈGLEMENT N°904-15

**RÈGLEMENT N°904-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°900-98,
AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE VITESSE SUR LE
TERRITOIRE.**

ATTENDU QUE les articles 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) autorisent toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions sur les limites de vitesse sur son territoire, par règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le règlement n°900-98, entré en vigueur le 22 décembre 1998 et un amendement, le n°900-A-00, entré en vigueur le 28 septembre 2000;



No. résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement n°900-98, afin d'établir de nouvelles limites de vitesse pour la sécurité de sa population;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 13 avril 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

L'article 53, de la section "Limites de vitesse" du règlement n°900-98, est remplacé par l'article suivant :

Article 53 :

Nul ne peut conduire un véhicule routier sur le territoire de la municipalité à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau A.
- b) Excédant 40 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau B.
- c) Excédant 50 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau C.
- d) Excédant 65 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau D.
- e) Excédant 70 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau E.
- f) Excédant 30 km/h sur toutes les autres voies publiques qui ne seraient pas indiquées dans les tableaux A, B, C, D ou E, à l'exception des routes appartenant au ministère des Transports du Québec.

ARTICLE 3 :

Les articles 54, 55 et 55.1, de la section "Limites de vitesse" du règlement n°900-98, amendé par le règlement no 900-A-00, sont abrogés dans leurs intégralités.

ARTICLE 4 :

Le 1er paragraphe de l'article 70, de la section "Infractions et pénalités" du règlement n°900-98, est remplacé par l'article suivant :



No. résolution
ou annotation

Article 70 :

Le conseil autorise, de façon générale le directeur de la Sûreté du Québec ou ses représentants à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes les dispositions du présent règlement, et autorise ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 5 :

L'article 81, dans la section "Infractions et pénalités" du règlement n°900-98, est remplacé par l'article suivant :

Article 81 :

Quiconque contrevient à l'article 53, du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende, prévue aux articles 516 et 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 6 :

Les tableaux A, B, C, D et E font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 7 :

L'annexe "R" du règlement n°900-98 est abrogée dans son intégralité.

ARTICLE 8 :

La signalisation appropriée sera installée sur le territoire, principalement à l'entrée des domaines, selon la carte en Annexe A. L'annexe A fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 9 :

Le présent Règlement 904-15 entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 avril 2015

Adoption : 13 juillet 2015

Publié le :

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

ANNEXE A
Règlement 904-15

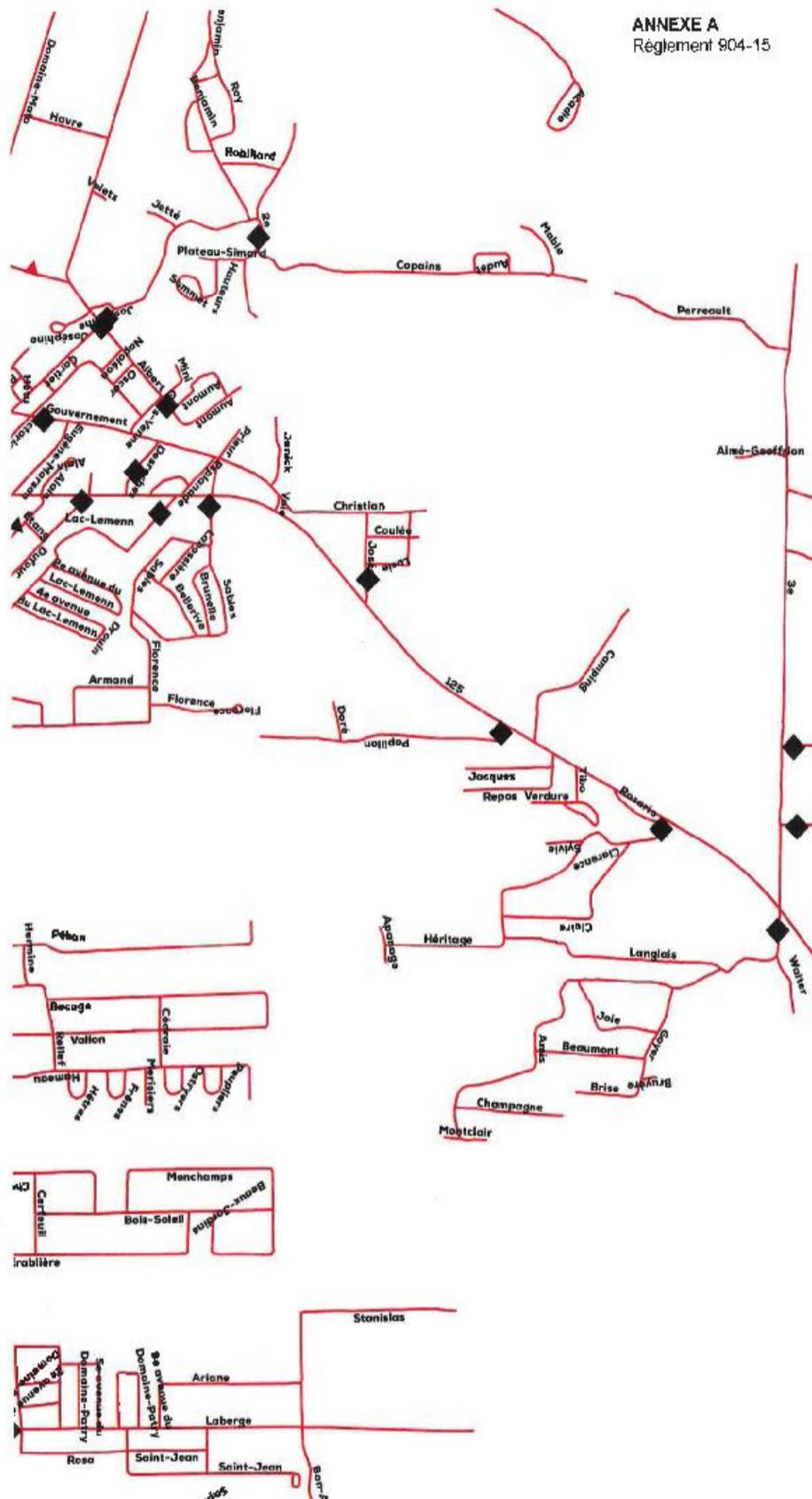
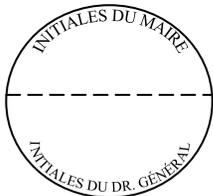


Tableau A	Limite de vitesse maximal (Km)
Acadie (de l')	30 km
Adolphe	30 km
Aimé-Geoffrion	30 km
Alain	30 km
Albert	30 km
Alcide	30 km
Alexis	30 km
Alouettes	30 km
Amis (des)	30 km
André	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

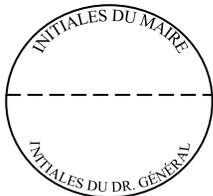
Annie	30 km
Apanage (de L')	30 km
Aquilon	30 km
Aram	30 km
Aram (Place)	30 km
Arbres (des)	30 km
Archambault	30 km
Ariane	30 km
Arpents-Verts	30 km
Audet	30 km
Audrey	30 km
Aumont	30 km
Balade (Place de la)	30 km
Barsetti	30 km
Baume (du)	30 km
Beaudoin	30 km
Beaumont	30 km
Beaupré	30 km
Bélisle	30 km
Bellefeuille	30 km
Bellerive	30 km
Benjamin	30 km
Benjamin (Place)	30 km
Benoît	30 km
Berges (Place des)	30 km
Bernaches	30 km
Bison (Place du)	30 km
Boisvert	30 km
Bon-Air	30 km
Bonheur	30 km
Bord-de-l'Eau (du)	30 km
Bosquet (avenue du)	30 km
Bouleaux (avenue des)	30 km
Bourgogne (Place)	30 km
Brie (avenue)	30 km
Brise (de la)	30 km
Brûlée	30 km
Brunelle (Place)	30 km
Bruyère	30 km
Buisson (du)	30 km
Buisson (place du)	30 km
Caisse	30 km
Camping (du)	30 km
Canaris (des)	30 km
Carmen	30 km
Cartier : secteur ouest	30 km
Castel	30 km
Cèdres (avenue des)	30 km
Cèdres (Val-des-)	30 km
Centrale	30 km
Cerf (Place du)	30 km
Champagne	30 km
Champboisés	30 km
Champdoré (Place)	30 km
Chantal	30 km
Charleroi (de)	30 km
Charme (du)	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

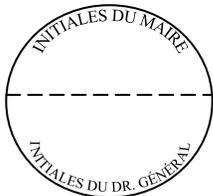
Château (du)	30 km
Chaumont	30 km
Chayer (Place)	30 km
Chevreuil (du)	30 km
Christian	30 km
Claire	30 km
Clairière (rue de la)	30 km
Clarence	30 km
Claude (rue) Domaine des 2 lacs	30 km
Clément	30 km
Coda	30 km
Colline (de la)	30 km
Coloniale	30 km
Cometto	30 km
Condor	30 km
Copains (des)	30 km
Cougar (du)	30 km
Coulée (de la)	30 km
Croissant (avenue du)	30 km
Cygne (avenue du)	30 km
Dame (de la)	30 km
Danis	30 km
Delphis-Wolfe	30 km
Denis	30 km
Depairon	30 km
Desroches	30 km
Desrosiers	30 km
Deuxième Lac (du)	30 km
Domaine (du)	30 km
Domaine-Malo	30 km
Domaine-Paquette	30 km
Domaine-Patry (2 ^e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (3 ^e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (4 ^e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (5 ^e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (6 ^e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (7 ^e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (8 ^e avenue du)	30 km
Doré	30 km
Doris	30 km
Drouin	30 km
Du Pont	30 km
Dubé	30 km
Dublin	30 km
Dufour	30 km
Dupuis	30 km
Écureuils	30 km
Édouard	30 km
Élan	30 km
Émelie	30 km
Émile	30 km
Entente (de l')	30 km
Entreprises (Place des)	30 km
Épervier (de l')	30 km
Érables (des)	30 km
Érables (Place des)	30 km
Erin	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

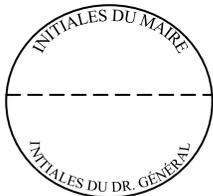
Esplanade (de l')	30 km
Étang (de l')	30 km
Étoile (de l')	30 km
Eugène-Marsan	30 km
Eugénie-Vigneault	30 km
Faisan (du)	30 km
Falaises (des)	30 km
Fanny	30 km
Flamants (avenue des)	30 km
Forest	30 km
Forget	30 km
Fougères (Place des)	30 km
France	30 km
François	30 km
Franscesco-Possenti	30 km
Gaétan	30 km
Gagné	30 km
Gagnon	30 km
Galais (avenue du)	30 km
Galarneau	30 km
Gariépy	30 km
Gaudet	30 km
Gauthier	30 km
Gazelles (des)	30 km
Georges	30 km
Gilles-Venne	30 km
Girard	30 km
Goudreault	30 km
Gouvernement (du)	30 km
Goyer	30 km
Goyette (Place)	30 km
Grand-Champ	30 km
Grand-Duc (du)	30 km
Grande-Allée	30 km
Grande-Côte	30 km
Gros-Bois	30 km
Guillaume	30 km
Guy	30 km
Haie (de la)	30 km
Hardel (Place)	30 km
Hauteurs (des)	30 km
Havre (du)	30 km
Héritage (de L')	30 km
Hétu (Place)	30 km
Hirondelles (des)	30 km
Honti	30 km
Horizon (avenue de l')	30 km
Jacques	30 km
Janick	30 km
Jean	30 km
Jean-Marc	30 km
Jessica	30 km
Jetté	30 km
Joël St-Laurent	30 km
Johanne	30 km
Joie (de la)	30 km
Jolibois (Place)	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

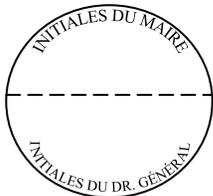
Josée	30 km
Joseph	30 km
Josephine	30 km
Julie	30 km
Karine (Place)	30 km
Laboissière	30 km
Lac (des) (Lac Rond)	30 km
Lac Lemen (du)	30 km
Lac-des-Pins (1 ^{ère} avenue du)	30 km
Lac-des-Pins (2 ^e avenue du)	30 km
Lac-des-Pins (3 ^e avenue du)	30 km
Lac-des-Pins (du)	30 km
Lachapelle (Place)	30 km
Lac-Lamoureux (1 ^{ère} avenue du)	30 km
Lac-Lamoureux (2 ^e avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (1 ^{ère} avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (2 ^e avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (3 ^e avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (4 ^e avenue du)	30 km
Lac-Louise (avenue du)	30 km
Lac-Quinn (1 ^{ère} avenue du)	30 km
Lac-Quinn (2 ^e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (3 ^e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (4 ^e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (5 ^e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (6 ^e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (7 ^e avenue du)	30 km
Lafleur	30 km
Lafrenière	30 km
Lamoureux (chemin)	30 km
Landry	30 km
Langlais (chemin)	30 km
Lapierre (rue) Lac des Fourches	30 km
Lapierre (rue) Lac des Pins	30 km
Lapointe (Place)	30 km
Laurentides (Place des)	30 km
Lavigne	30 km
Le Royer (chemin)	30 km
Leblanc (Place)	30 km
Leclerc	30 km
Legoff (Place)	30 km
Léopold (avenue)	30 km
Lièvres (des)	30 km
Lilas (des) Lac des Pins	30 km
Lilas (Place des) Lac Maurice	30 km
Lion	30 km
Lison	30 km
Loutre (Place de la)	30 km
Lucerne (montée)	30 km
Lynx (avenue du)	30 km
Lyse	30 km
Mackenzie	30 km
Manolito	30 km
Manseau (boulevard)	30 km
Marcel (rue) Domaine Belisle	30 km
Marcel (rue) Domaine des 2 Lacs	30 km
Marco	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

Marilyne	30 km
Mario	30 km
Marseille (Place)	30 km
Martial	30 km
Martine	30 km
Maurice (chemin)	30 km
Maurier (du)	30 km
McKay	30 km
Mélèzes (des)	30 km
Merles (des)	30 km
Métiers (avenue des)	30 km
Michel	30 km
Midi (avenue du)	30 km
Mimosa	30 km
Mine (de la)	30 km
Mini	30 km
Mireault (Place)	30 km
Mistral (du)	30 km
Moncharme	30 km
Mongeon	30 km
Montagne (avenue de la)	30 km
Mont-Blanc (avenue)	30 km
Montclair	30 km
Montjoie	30 km
Montrose	30 km
Mont-Rouge (avenue)	30 km
Mousseau	30 km
Moustiques (des)	30 km
Muguet (du)	30 km
Murielle	30 km
Nanok Drive	30 km
Napoléon	30 km
Narcisses (des)	30 km
Nicole	30 km
Normandie	30 km
Noyers (avenue des)	30 km
Oiseaux (des)	30 km
Olivier	30 km
Olympia (avenue)	30 km
Ombre (de l')	30 km
Ormes (avenue des)	30 km
Oscar	30 km
Ouellet (Lac Ricard)	30 km
Ouellette (rue) Domaine Manseau	30 km
Ouimet	30 km
Paix (avenue de la)	30 km
Papillon	30 km
Paquette (Place)	30 km
Parc (du)	30 km
Paré	30 km
Patry	30 km
Paul	30 km
Payette	30 km
Pelletier	30 km
Pelouses (des)	30 km
Pensées (des)	30 km
Pépin (Place)	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

Pépin (rue) Domaine Manseau	30 km
Perrault	30 km
Petit-Boisé (le)	30 km
Petits (Place des)	30 km
Philomène Bougie	30 km
Pic-Bois (avenue)	30 km
Pigeons (des)	30 km
Pinard	30 km
Pins (avenue des)	30 km
Pinsons (des)	30 km
Plage (de la)	30 km
Plaines (avenue des)	30 km
Plaisance	30 km
Plateau Simard	30 km
Pointe (de la)	30 km
Potager (du)	30 km
Pré Vert	30 km
Premier Colon (avenue du)	30 km
Prieur	30 km
Principale	30 km
Quatre-Saisons	30 km
Quinn	30 km
Rang 2	30 km
Raymond (Place) Domaine Gaudet	30 km
Raymond (rue) Domaine Gaudet	30 km
Réjean (avenue)	30 km
René	30 km
Repos (du)	30 km
Ricard	30 km
Rio (Place)	30 km
Rivage (du)	30 km
Rivard (avenue)	30 km
Rive-Nord	30 km
Rivest	30 km
Rivest (Place)	30 km
Robert	30 km
Robillard	30 km
Rocher (avenue du)	30 km
Rolland	30 km
Rosa	30 km
Rosario	30 km
Roseraie (de la)	30 km
Roses (des)	30 km
Rouet (avenue du)	30 km
Roy	30 km
Sables (des)	30 km
Sablière (de la)	30 km
Sainte-Julienne	30 km
Saint-Gabriel	30 km
Saint-Jean (avenue)	30 km
Saint-Louis	30 km
Saint-Patrick	30 km
Saint-Paul (côte)	30 km
Saint-Pierre	30 km
Sapinière (de la)	30 km
Sapins (boulevard des)	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

Sapins (des)	30 km
Sapins (Place des)	30 km
Saules (avenue des)	30 km
Savi	30 km
Sentier (avenue du)	30 km
Sœurs (des)	30 km
Soleil (Place du)	30 km
Sommet (avenue du)	30 km
Source (de la)	30 km
Sous-Bois (du)	30 km
Sportifs	30 km
Stanislas	30 km
Sucres (des)	30 km
Suzanne	30 km
Sylvie	30 km
Télesphore	30 km
Thibault	30 km
Thibodeau	30 km
Tibo	30 km
Tilleul	30 km
Toulon	30 km
Tourbillon (Place)	30 km
Tournesol (Place)	30 km
Trembles (des)	30 km
Trois-Sœurs (avenue des)	30 km
Turcot	30 km
Turcotte	30 km
Turret	30 km
Urubu (de l')	30 km
Val-des-Bois	30 km
Val-des-Cèdres	30 km
Véga (Place)	30 km
Viau	30 km
Victoire (de la)	30 km
Victoria	30 km
Villa-des-Pins (Place)	30 km
Vincent-Sicari	30 km
Volets (des)	30 km
Vondrejs	30 km
Vue-du-Lac-Louise	30 km
Walter	30 km
Wolfe	30 km
Yvan	30 km
Yvan-Varin	30 km
Yves	30 km

Tableau B	Limite de vitesse maximal (Km)
Anita (Place)	40 km
Anjou (Place)	40 km
Armand (place)	40 km
Bocage	40 km
Bois-Soleil (montée)	40 km
Cèdreaie (de la)	40 km
Cerfeuil (du)	40 km
Champs-Fleuris (des)	40 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 juillet 2015

Claude (rue) Domaine Patenaude	40 km
Côteau (du)	40 km
Delorme (boulevard)	40 km
Denise	40 km
Érablière (de l')	40 km
Fleurie (Place)	40 km
Florence	40 km
Frênes (Croissant des)	40 km
Grande-Ligne (de la)	40 km
Hameau (du)	40 km
Hélène	40 km
Hermine (de l')	40 km
Hêtres (Croissant des)	40 km
Jean-Paul	40 km
Joliette (Place)	40 km
Laberge (montée)	40 km
Lachenaie (place)	40 km
Laval (place)	40 km
Longueuil (place)	40 km
Madeleine	40 km
McGill	40 km
Merisiers (des)	40 km
Monchamps	40 km
Morse (du)	40 km
Ostryers (Croissant des)	40 km
Pauline	40 km
Pékan (du)	40 km
Peupliers (Croissant des)	40 km
Plateau	40 km
Prés (des)	40 km
Raymond (patenaude)	40 km
Relief (du)	40 km
Saint-Joseph (Rang)	40 km
Vallon (du)	40 km
Versaille (Place)	40 km

Tableau C	Limite de vitesse maximal (Km)
Montée Cadot	50 km
Montée Hamilton : véhicules lourds	50 km
Rang 3	50 km
Rang 4	50 km
Rang 5	50 km
Saint-François (montée)	50 km
Saint-François (Rang)	50 km

Tableau D	Limite de vitesse maximal (Km)
Montée Hamilton : automobiles	65 km



No. résolution
ou annotation

Tableau E	Limite de vitesse maximal (Km)
Fourche (de la)	70 km
Montcalm (Rang)	70 km
Route 346 (ou rang du Cordon)	70 km

AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT INCENDIE

Monsieur Stéphane Breault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement en matière de sécurité incendie déterminant les conditions et les exigences portant sur les feux en plein air, la tarification des alarmes incendies répétitives et des incendies de véhicule. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

15-07R-263

RAPPORT 2014 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a adopté un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de ses municipalités membre;

CONSIDÉRANT QUE le rapport 2014 de ce schéma a été déposé à chacune des municipalités pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie a étudié ledit rapport et en recommande l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne adopte le rapport 2014 du schéma de couverture de risques tel que présenté.

ADOPTÉE

15-07R-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière